

1925 de Petit Var.

Le Mauvais Temps

La tempête de la nuit dernière provoquée de nombreux dégâts dans notre région

La violente tempête qui a sévi dans le courant de l'avant-dernière nuit a provoqué de nombreux dégâts. Si dans la campagne, on a pu enregistrer des chutes de neige, des arbres arrachés et des poteaux télégraphiques jetés sur le sol, sur le littoral, les dégâts ont été particulièrement sérieux et, une fois encore, ce sont nos pauvres pêcheurs qui ont eu à subir les plus importants dommages. On verra, par les dépêches qui nous parviennent de la région, que la tempête a sévi avec une particulière violence.

Le Mourillon, ainsi qu'il fallait s'y attendre, a enregistré d'importants dégâts. Au fort Saint-Michel, la mer démontée a projeté à terre et brisé une dizaine de bateaux de plaisance. Quelques-unes ont coulé.

Au bains de la Source, les cabines en planches ont été arrachées et emportées par des vagues énormes. Aux bains du Littoral, cinq cabines ont été complètement démolies. On note d'importants dégâts au restaurant du Terminus, et tout le bord de mer est jonché de planches.

Profitant de l'accalmie d'hier, de nombreux promeneurs sont allés sur le littoral marseillais. La mer était toujours mauvaise et d'énormes vagues venaient se heurter sur les rochers. La mer était limoneuse; jusqu'à hauteur de la presqu'île de Saint-Mandrier. L'horizon était assez clair, ce qui, d'après les pêcheurs, serait signe de beau temps.

Enfin, dans l'arsenal, on signale quelques dégâts : chaînes rompues, chalands endommagés, etc.; mais rien de grave n'a été enregistré jusqu'ici. En ville, quelques boutiques ont souffert de la violence de la tempête et des cheminées ont été détruites. Quant aux chaussées empierrées, elles ont été ravinées par la pluie.

Un raz de marée à Bandol

Bandol, 3 mars. — Cette nuit, vers une heure, un violent orage, accompagné d'une pluie diluvienne, s'est abattu sur notre ville. En même temps, un raz-de-marée venait déferler sur notre port, y causant de importants dégâts.

Coup sur coup, plusieurs vagues monstrueuses s'abattirent sur le quai. Le parapet qui le borde fut en partie arraché par les eaux, qui ravinèrent profondément le sol et y produisirent par endroits de nombreux affaissements. Les vagues atteignirent même le pied des maisons bordant le quai, mais sans y causer de graves dégâts.

Il n'en est pas moins de notre flottille de pêche, qui a été très éprouvée. Plusieurs barques qui étaient amarrées à l'abri des jetées ont été englouties avec les filets et les engins de pêche qu'elles contenait. On va tenter leur remontement dès que les circonstances atmosphériques le permettront. Notre laborieuse population maritime est dans la consécration, car barques et engins constituent pour nombre de nos concitoyens l'unique instrument de travail, et la mer, en les engloutissant, a condamné plusieurs familles à la misère.

Avisé télégraphiquement par le maire du sinistre qui venait de se produire, M. Gozzi, sous-préfet de Toulon, s'est rendu cet après-midi à Bandol, accompagné de MM. Loubert, ingénieur des ponts et chaussées, et d'Aubarede, administrateur de l'assurance maritime ; il a été accompagné sur les lieux par le maire de Bandol et M. Moroselli, syndic des gens de mer, qui leur ont signalé les dégâts causés par l'ouragan et la mer. Ces dégâts, qui n'ont pas encore été évalués, sont très importants ; ils l'auront été plus encore sous le courrage et le dévouement de nos pêcheurs, notamment MM. Pasteur, Gaillard et Étienne Albert, qui, dès que l'orage est devenu menaçant, ont été prévenir leurs coéquipiers du danger couru par les barques amarrées dans le port et, dans un beau mouvement de cette solidarité si développée chez les travailleurs de la mer, ont aidé toute la nuit, sous la pluie battante, à sauver le plus de barques et d'engins possibles.

Nous savons savoir que des personnes charitables et dévouées de notre ville prétendent de donner une source de bienfaisance au bénéfice des pêcheurs sinistrés. — C. G.

A La Ciotat

Marseille, 3 mars. — La tempête de cette nuit a enjoué sur la côte des dégâts importants. A Cassis, on évalue à plus de 20.000 fr. le montant des dégâts. Le vapeur *Gouverneur* s'est échoué après avoir vaincu les vagues. Le chaland *Clopet* a

La Caisse d'Amortissement Des Rentes

S'introvisent dans une bijouterie

rue Henri-Pastoureaux

Paris, 3 mars. — Depuis son arrivée au ministère des finances, M. Clémentel a fait une partie dans son plan de politique financière à l'amortissement des rentes. Pour donner à cette opération de longue durée toute son efficacité, il a conçu un dispositif qui y assortit d'une façon très large les représentants de l'industrie, du commerce, du monde bancaire, de l'agriculture, des groupements ouvriers. Le statut de la nouvelle caisse a été inscrit par la Chambre, on le sait, dans la loi de finances. Il comporte l'autonomie complète du nouvel organisme et lui assigne comme tâche de recueillir les divers titres de la dette perpétuelle et de la dette à terme au moyen des dotations qui lui seront allouées. Pour commencer ses opérations, cette caisse reçoit 227 millions de crédits budgétaires ; il s'y ajoutera, dès 1926, tout ce qui proviendra des paiements allemands du plan Dawes. Voici, d'ailleurs, comment est prévue l'alimentation en ressources financières de cette caisse : 1° Par les dotations inscrites au budget de chaque exercice en vue de l'amortissement normal des engagements à terme souscrits par l'Etat ; 2° par les crédits qui seraient ouverts spécialement au budget de chaque exercice en vue de l'amortissement par achats sur le marché ; 3° par les excédents de recettes constatés lors du règlement des budgets des différents exercices ; 4° à partir de 1926, par un prélevement de 20 % sur la partie disponible de la part acquise par la France en exécution des accords internationaux dans les annuités à recevoir de l'Allemagne ; 5° la dotation de cette caisse pourra être augmentée par l'affectation de toutes ressources nouvelles décidées par des lois ultérieures.

La caisse sera administrée par 21 commissaires pris, ainsi que nous l'avons indiqué, parmi les représentants des grands groupements économiques : ce conseil comprendra :

Un sénateur, président, élu pour trois ans par le Sénat ; deux députés, élus pour trois ans par la Chambre des députés ; le premier président de la Cour des comptes ; le gouverneur de la Banque de France ; le directeur général des contributions directes ; le directeur de l'enregistrement ; le directeur général de la caisse des dépôts et consignations ; le directeur du mouvement général des fonds ; le directeur de la dette inscrite ; le syndic de la compagnie des agents de change de Paris ; le président de l'Union syndicale des banquiers ; le président de l'Assemblée des présidents de Chambre de commerce ; le président de l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières ; le président de la Confédération nationale des associations agricoles ; le président de la Confédération générale de la production française ; le secrétaire général de la Confédération générale du travail ; le président de la Confédération de l'artisanat français ; le président de l'Union des coopératives.

Le gouvernement se réserve un droit de regard sur les opérations du nouvel organisme, qui seront effectuées au point de vue des maintenances des fonds et des mouvements de titres par la caisse des dépôts et consignations.

Le rachat des rentes par la nouvelle caisse se fera sur le marché au moment jugé opportun par les administrateurs et en proportion des crédits disponibles. Aussitôt rachetés, les titres seront perforés, afin qu'il ne soit plus possible de les mettre de nouveau en circulation. La totalité de l'annuité due par la caisse des titres sera, dans le budget, la part qui concerne l'annuité totale de la dette.

Le conseil de la nouvelle caisse, en même temps qu'il gérera les intérêts qui lui sont confiés, servira au gouvernement de comité consultatif de la trésorerie ; tel est l'intention de M. Clémentel : « Le principal, c'est de créer l'instrument, celui-ci existant, il est bien certain que le Parlement ne prendra aucune décision susceptible de créer des ressources nouvelles, liquidations de certains immeubles, ventes diverses, emprunts à l'étranger pour remboursements de dollars, libérant ainsi au budget des sommes importantes — c'est un projet qui a été envisagé — sans que l'on pense à la caisse d'amortissement. Notre souci devra être de lui faire sa part chaque fois que nous en trouverons l'occasion. »

Libraires cambardés pour entraves à la liberté des enchères

Des Cambrioleurs

II

s'introvisent dans une bijouterie

rue Henri-Pastoureaux

De mystérieux individus ont pénétré dans la nuit de lundi à mardi, dans la maison de bijouterie « Aux Fabriques de Gérard », rue Henri-Pastoureaux, apportant à M. Bazin,

Dérobés en cours de leur expédition par des inspecteurs de police privée effectuant une ronde, les voleurs ont abandonné la place sans emporter quoi que ce soit.

Voici d'ailleurs tous les détails de cette tentative de cambriolage.

Scus l'orage

Bien que l'incursion des malfrateurs n'ait été découverte par M. Bazin qu'hier matin, à son arrivée à la bijouterie, il est probable qu'elle s'est produite dans le courant de la nuit, vers 23 heures 30. A cette heure, en effet, des voisins, en particulier M. Raquin, le sympathique propriétaire de la Régence, a entendu du bruit derrière son établissement, dont les fenêtres donnent sur une toute petite cour, séparant la Régence de la bijouterie Bazin. Mais la pluie tombait avec une telle violence, que M. Raquin mit ce bruit sur le compte de la tempête. Il apparaît maintenant qu'il était provoqué par les voleurs. Ceux-ci, après avoir pénétré dans la petite cour par le corridor de l'immeuble portant le n° 2 de la rue Henri-Pastoureaux, entreprirent de forcer une porte de bois, faite d'un panneau unique, accostant au magasin.

Nous nous sommes rendu sur les lieux dans la journée d'hier et avons parfaitement distingué sur le dit panneau des traces de percées. Les voleurs ont scié la boiserie lont autour de la serrure et ont pu, de cette façon, parvenir à ouvrir la porte. Mais derrière le panneau se trouvait un rideau de fer qu'ils attaquèrent immédiatement avec leur pince de fortes dimensions.

Sous la pluie et le vent, dont la violence gissoit le bruit de leur nocturne travail, les voleurs enlevèrent une large lamelle de rideau de fer et, par l'ouverture ainsi pratiquée, pénétrèrent dans l'arrière-boutique. Cette pièce assez exigüe est remplie de steinkohle et d'objets de valeur que désignaient les malfrateurs. L'objet de leur convivialité étant le coffre-fort, situé dans le magasin même. La porte faisant communiquer l'arrière-boutique au dit magasin n'étant pas fermée à clef, il fut en ne peut plus facile aux mystérieux bandits de s'y introduire.

mais quelques'un

troublé la tête

Le magasin de M. Bazin contient approximativement pour 500.000 francs de marchandises diverses. Mais bijoux de prix, montres en or, bracelets ornés de brillants semblaient pas tenir les chenapans qui se dirigeaient directement vers le coffre-fort, situé à proximité de la porte d'entrée, dans l'angle gauche de la pièce. Disons que la semaine dernière le dit coffre-fort renfermait pour plus de 200.000 francs de bijoux. Il est donc probable que les auteurs du cambriolage croyaient que ces valeurs se trouvaient encore dans le coffre lorsqu'ils entreprirent leur expédition, mais depuis quelques jours M. Bazin avait placé en d'autres lieux ces 200.000 francs d'objets en or, pierres et platine.

A l'aide de leur pince, les bandits attaquèrent l'un des angles du coffre. Mais celui-ci était solide et les malfrateurs durent perdre plus d'une fois patience au cours de ce laborieux travail. La pince permittant d'ouvrir le coffre fut alors utilisée pour dégager les visées du coffre-fort, et le coffre fut alors ouvert.

Le contenu, une trentaine de mille francs de bijoux, devait la proie des voleurs. Mais à ce moment des gardes vigilés de la police, qui faisaient une ronde, se présentèrent, une trentaine de mille francs de bijoux, le laissant tomber avec bruit.

Se ayant découverts les incursions du cambriolage, les voleurs précipitamment la place. Ils revinrent sur leurs pas et, par le corridor de l'immeuble, gagnèrent la rue.

L'Enquête

Dès qu'il fut informé par M. Bazin, M. Lucchini, l'actif commissaire de police du 2^e arrondissement, se rendit sur les lieux pour y procéder aux constatations, et des inspecteurs de la sûreté entreprirent immédiatement des recherches. Il sembla au-

LOU MI
tel an a
fasie galas
Era la pr
ague de j
mais, fasie
— Quant
que ce q
de rire.
Tanto la
re, Alor mi
— Aqu
a la pitas
cagado qu
ara fan i
pau tosta

Ecole
pujari : 1.
heureux
mars, à 1
forte et c
jeune fili
ère, au
Gai-Sabé,
Prométh
fes astre
la littér
Parlament
belle leg
félébré
du bon s
mettront
qui avea
meux : «
banet, et
baryton

A ce p
Targa d
mainière
raient
dredi. Il
en vin d
à l'occasi
de secrè
s'inscrit
éfert à
l'endemai

La ter
caractéri
ce sujet,
ris avise
que l'ar
est touj
ventions.
La cou
vient de
niture d
ressort d
dence d

Dans
nouvea
pour les

Mutil
si maf
tion et
person
accordé
pied les
ces sei
mairie,
Républ
ou du

5 CV
occas.

Conv
de la r
scolair
se pré
res, 47.
une af

Bibli
2.178 v
été cor
que m
au des
peut, 1
79, a
sion n
muniq
3.007, d
dant 6

Au
Le Pe